

DISCOURS DE MONSIEUR GENSCHER

(L'exposé oral fait foi)

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs,

Voici un an à peine, M. Colombo, ministre des Affaires étrangères et moi-même avons eu l'occasion d'exposer à cette Assemblée les raisons et les idées fondamentales de notre initiative européenne commune. Ici comme dans de larges couches de l'opinion, le débat sur l'Europe s'est, entre-temps, poursuivi. N'en déplaise aux sceptiques, ce débat a renforcé, chez M. Colombo et moi-même, la conviction d'être sur le bon chemin. Les bons usages parlementaires veulent que les représentants élus du peuple soient informés sur les négociations importantes en cours. M. Colombo et moi-même vous sommes reconnaissants de pouvoir aujourd'hui nous présenter un compte rendu de l'état d'avancement de ces négociations.

Mesdames et Messieurs, un nouveau gouvernement fédéral est entré en fonctions le 4 octobre 1982 à Bonn. Ce nouveau gouvernement - nous l'avons dit clairement à nos amis de la Communauté européenne, à nos alliés de l'Alliance atlantique, aux gouvernements des Etats du Pacte de Varsovie ainsi qu'aux pays du tiers monde - se porte garant de la continuité de notre politique étrangère. Je préciserai mon propos en ajoutant qu'il encouragera tout particulièrement la politique d'unification européenne qu'il considère comme la pierre angulaire de sa politique étrangère. Le chancelier Kohl est un champion de l'idée d'unification de l'Europe : cette idée imprègne toute sa pensée et toute son oeuvre politiques. Il entend soutenir sans réserve tous les efforts tendant à l'adoption prochaine d'un Acte européen fondamental.

Le 19 novembre 1981 j'ai déclaré, en cette même Assemblée, que l'essentiel, en ce moment critique pour l'Europe, était de relancer le processus d'unification politique. Seule une volonté politique d'intégration, à laquelle la Communauté doit ses 25 années d'existence, permettra son développement ultérieur. Faute de développement, la Communauté s'effondrera. Je tiens à rappeler cela avec force au début de mon intervention de ce jour.

J'ai lu très attentivement le rapport intérimaire de votre commission politique concernant notre initiative. J'ai été satisfait de constater qu'il soutient nos propositions et souhaite qu'elles soient rapidement adoptées.

C'est avec plaisir que je fais mienne l'exigence de la commission politique visant à compléter l'information antérieure du Parlement européen par un compte rendu régulier de l'état d'avancement des travaux. J'accueillerai volontiers les suggestions rendant à améliorer notre proposition, notamment en ce qui concerne les relations entre le Conseil et le Parlement. Je suis enfin disposé à soumettre ces suggestions au Conseil de ministres.

Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, je me réjouis de constater que je suis parfaitement en accord avec les idées de base développées par cette Assemblée dans sa résolution du 6 juillet 1982 sur l'Union européenne :

La Communauté européenne et les formes de coopération qu'elle a créées ont été largement bénéfiques à ses Etats membres mais aussi à la communauté internationale. Elles sont un facteur de stabilité internationale. Mais l'émergence de nouveaux défis politiques et économiques appelle des réformes :

L'évolution politique, sociale et institutionnelle de la Communauté européenne ne répond plus aux besoins et aux aspirations des citoyens de l'Europe.

Face à l'aggravation des conflits dans le monde, la Communauté se doit enfin de jouer le rôle qui lui revient dans l'arène mondiale : celui de catalyseur de la paix et du développement, voire (il n'existe aucune solution de rechange, même pas institutionnelle) d'une action commune afin de surmonter les défis politiques, sociaux, économiques et technologiques du temps présent comme de l'avenir.

Mesdames et Messieurs, c'est avec inquiétude que je vous pose la question : l'évolution politique et économique mondiale de ces douze derniers mois laisse-t-elle planer le moindre doute sur le bien-fondé de ces impératifs ? Ne faut-il pas craindre que le délai que l'histoire nous a impartie pour créer l'Union européenne parvienne un jour à son terme et que nous retombions dans une politique de défense des intérêts nationaux ?

Depuis mon discours du 19 novembre 1981, la capacité d'action de la Communauté au plan international a été plus d'une fois mise à l'épreuve par des événements de politique extérieure.

Je citerai tout d'abord la tentative des dirigeants polonais d'inverser l'évolution sociale et politique en Pologne en proclamant la loi martiale. La Communauté a donné à ce défi la réponse politique et économique qui convenait. Nous avons ensemble lancé un appel pressant au Conseil militaire de Varsovie pour qu'il lève la loi martiale, relâche les personnes arrêtées et rétablisse un dialogue véritable avec l'Eglise et le syndicat "Solidarité", honorant ainsi les promesses faites par les dirigeants polonais eux-mêmes lors de la proclamation de la loi martiale, le 13 décembre 1981. Le 8 octobre 1982, notre attente fut, une fois encore, brutalement déçue. C'est ce jour là en effet que la Diète polonaise a adopté une nouvelle loi sur les syndicats qui, en substance, contient l'interdiction du syndicat "Solidarité".

Les gouvernements des Dix devront désormais affronter les conséquences de cette interdiction d'un syndicat soutenu par la majorité des travailleurs polonais sur la confiance mutuelle et, partant, sur la politique de sécurité et de coopération en Europe et les relations internationales.

L'intérêt tout particulier manifesté par l'Europe devant l'évolution de la situation au Proche-Orient s'est exprimé dans nombre de déclarations, dépourvues d'équivoque, des Dix. Ainsi, deux Etats membres de la Communauté ont envoyé leurs fils au Sud-Liban, dans le Sinai et à Beyrouth-Ouest dans le cadre de la force multinationale de surveillance et d'interposition. Nous leur en sommes tous reconnaissants.

J'évoquerai également les divergences apparues cette année dans nos rapports avec les Etats-Unis. Ces divergences portent sur des questions fondamentales concernant l'économie mondiale, mais aussi les relations Est-Ouest ainsi que la nécessité de réagir comme il se doit aux défis que nous percevons, comme les Etats-Unis, à travers les événements de Pologne et d'Afghanistan. J'estime qu'il est extrêmement important que les Etats membres et la Communauté aient conservé leur cohésion dans ce domaine et aient pu, grâce à cela, entamer le dialogue avec les Etats-Unis pour aplanir les divergences. Ici encore, Mesdames et Messieurs, c'est un peu d'identité européenne qui apparaît et que nous entendons apporter à cette alliance atlantique, vitale pour nous tous, entre peuples libres, servant les mêmes idéaux.

La stabilité et la cohésion de l'Europe auront un effet stabilisateur sur les relations transatlantiques. Seules l'unité et la concertation pourront donner à nos intérêts, à nos points de vue, à nos conseils tout le poids dont a besoin une alliance atlantique forte des nations libres pour sauvegarder son unité. En revanche, l'impuissance entraîne la frustration et, de là, un antagonisme stérile, préjudiciable à la solution concertée des problèmes qui nous assaillent tous.

Enfin, un autre sujet de préoccupation reste la situation économique mondiale qui place la Communauté devant une épreuve redoutable. En Europe, si l'inflation s'est infléchie, les adaptations structurelles nécessaires ne progressent que lentement. Dans la Communauté, le chômage a passé la barre des 10 %. Ce sont les bases économiques mêmes de notre démocratie, mais aussi de la Communauté européenne, qui sont menacées. J'engage la Communauté et tous les gouvernements à tout faire pour redonner élan et confiance à notre économie, faute de quoi le chômage ne disparaîtra pas. Au niveau national, nous devrons enfin maîtriser les déficits budgétaires.

J'ai évoqué, au début de mon exposé, la continuité de notre politique étrangère ; je voudrai ici compléter mon propos en soulignant que le nouveau gouvernement fédéral allemand a l'intention de prendre des mesures énergiques pour résorber le déficit budgétaire, stimuler la propension à investir, libérer de nouvelles forces de croissance dans le système de l'économie de marché et juguler ainsi le chômage.

Au niveau communautaire, il faudra inévitablement résoudre le problème du budget, depuis longtemps en souffrance, et restructurer les dépenses de la Communauté. Sous la pression des contraintes financières, la Communauté devra limiter les dépenses agricoles, notamment, pour pouvoir s'acquitter des tâches nouvelles et multiples qu'il l'attendent. Il importe par ailleurs de régler les autres problèmes non résolus, condition essentielle pour la sauvegarde de la cohésion interne de la Communauté. Je citerai simplement, à titre d'exemple, les problèmes, toujours en suspens, de la politique commune de la pêche, les négociations sur l'élargissement de la Communauté par le Sud ou la suppression des contrôles douaniers aux frontières.

C'est, Mesdames et Messieurs, dans ce contexte d'une Communauté luttant pour résoudre ses problèmes intérieurs mais aussi pour conquérir sa place dans le monde que les ministres des Affaires étrangères, leurs chargés de mission et les représentants de la Commission se sont réunis au cours des neuf derniers mois pour délibérer, sur la base du mandat confié par le Conseil européen, du projet germano-italien d'Acte européen. Ces travaux ne sont pas encore terminés et pourtant, depuis le mois de janvier, grâce à la ténacité de présidents belges et danois, auxquels j'exprime ici tous mes remerciements, un vaste programme de travail a été mis en oeuvre et un large consensus s'est déjà fait jour. Le 7 juillet dernier, M. Olesen, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a fait devant vous le point de l'évolution la plus récente.

Les résultats de nos travaux sont, pour l'essentiel, les suivants :

- Notre intention était de rappeler à tous le vaste projet politique de l'unification européenne. Pour encourager le processus, aux ramifications multiples, de l'unité d'action européenne, il convenait de fixer de façon concrète l'objectif d'Union européenne. Force est de constater qu'il existe, pour le préambule et la liste des objectifs, un texte largement concerté et conforme à ces impératifs.
- Sur le plan institutionnel, M. Colombo et moi-même avons fixé un certain nombre d'objectifs :
 - Les structures de décision de la Communauté européenne et de la coopération politique européenne devraient être regroupées sous la responsabilité du Conseil européen. Sur ce point, les avis divergents ont pu être rapprochés.
 - L'appareil institutionnel de la Communauté d'une part, de la CPE d'autre part, devrait être harmonisé. D'ailleurs, le texte destiné au Conseil de ministres entraînera une imbrication plus étroite entre les mécanismes de la CPE et les relations extérieures de la CEE.
- Un long chapitre est consacré aux politiques communes de la CEE dans le domaine économique et monétaire. Ce chapitre a pour base la proposition de mon collègue Colombo visant à joindre à l'Acte une "déclaration sur l'intégration économique" (M. Colombo en a déjà parlé). Il s'agit d'un programme

nuancé délimitant le champ du nécessaire et du possible pour faire progresser l'intégration économique.

- Notre initiative se proposait de donner l'impulsion nécessaire à l'insertion de nouvelles politiques dans la coopération européenne : politique de sécurité, coopération culturelle, rapprochement des législations et lutte contre la criminalité internationale. Les premiers résultats des négociations montrent que dans ce domaine, les avis se sont considérablement rapprochés. Les textes élaborés jusqu'à présent prévoient un renforcement et une intensification de la coopération en matière de politique étrangère. Une coordination plus poussée de la politique de sécurité sous ses aspects politiques et économiques est également à inscrire à l'actif de la CPE.

Je regrette profondément qu'il n'en soit pas de même dans deux domaines auxquels M. Colombo et moi-même attachons une importance essentielle : le renforcement de la position du Parlement européen et le retour à la procédure de décision prévue par les traités dans les conseils de ministres. Une rude tâche nous attend si nous voulons parvenir à des résultats satisfaisants.

Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, que notre projet accorde une place importante au Parlement européen. Le gouvernement fédéral est convaincu que le Parlement européen doit jouer un rôle central dans la réalisation de l'Union européenne.

Le système politique de la Communauté repose sur l'attachement à la démocratie parlementaire. Il convient dès lors de conférer une légitimité démocratique aux actes de la Communauté et de les soumettre à un contrôle parlementaire. C'est le mandat que les électeurs ont confié au Parlement directement élu. A juste titre, cette Assemblée demande à être dotée de compétences correspondant à cette mission. C'est pourquoi je m'emploierai sans relâche, également à l'avenir, à renforcer les droits de ce Parlement.

Le projet germano-italien comporte un double objectif :

- premièrement, affirmer le rôle indispensable du Parlement dans l'élaboration de l'Union européenne en lui conférant un caractère obligatoire et en l'orientant sur l'avenir;

- deuxièmement, renforcer effectivement les compétences du Parlement dans cinq domaines concrets de ses activités courantes. Je résumerai à nouveau ces compétences :
 - a) le droit de formuler des recommandations au Conseil européen et au Conseil de ministres sur des questions d'importance fondamentale et de portée générale, recommandations auxquelles le Conseil répondra si tel est le désir du Parlement;
 - b) l'amélioration et l'élargissement de la procédure de concertation entre le Conseil, le Parlement et la Commission;
 - c) la consultation du Parlement préalablement à la conclusion, par la Communauté, d'accords d'adhésion, d'association et autres conventions internationales présentant une importance fondamentale;
 - d) la consultation du Bureau élargi du Parlement avant la désignation du Président de la Commission;
 - e) l'instauration, après la constitution d'une nouvelle Commission, d'un débat d'investiture et de confiance portant sur son programme d'activités.

Ces cinq points comportent des innovations importantes auxquelles s'ajoutent diverses dispositions concernant le droit du Parlement de poser des questions et d'être informé par le Conseil; la pratique a déjà conféré un caractère obligatoire accru à ces aspects.

Pour ces propositions, nous nous sommes inspirés des résolutions adoptées par cette Assemblée elle-même. La Commission s'est déjà saisie, dans l'intervalle, de deux propositions particulièrement importantes portant notamment sur la procédure de concertation et les relations extérieures et elle les a transcrites formellement dans deux propositions de décision.

Nos propositions ne répondent assurément pas à tous les espoirs. Intervenant dans cette même enceinte le 19 novembre 1981, j'ai fait observer que nous nous étions limités à des propositions n'impliquant pas de modifications des traités. Nous nous employons à appliquer ces traités aussi pleinement que possible. A cet égard, je suis en accord avec le Parlement qui, dans ses résolutions de juillet 1981 et de février 1982, s'est engagé dans cette même voie. Je vous ai, en outre, déclaré que nous espérions que nos propositions recueilleraient l'approbation de tous nos partenaires.

Aujourd'hui, force m'est de reconnaître que nos propositions n'ont pas été sans susciter des discussions; mais l'évolution des négociations montre que ces propositions restent au nombre des aspects controversés de notre projet.

Mesdames et Messieurs, Monsieur Colombo et moi-même tenterons l'impossible pour convaincre nos partenaires qu'il convient de renforcer le rôle du Parlement en tant qu'interlocuteur de la Commission, du Conseil et des gouvernements nationaux, dans la perspective des élections européennes qui interviendront dans deux ans. Nous ne nous accommodons pas de formules expé-
ditives de compromis. Nous recherchons des améliorations concrètes et voulons instaurer une situation politique conférant au Parlement européen, également auprès de l'opinion publique, le prestige qui revient aux représentants directement élus de nos citoyens. Nous restons attachés à cet objectif et espérons que l'action de cette Assemblée contribuera à rallier à nos propositions ceux qui hésitent encore.

Une autre exigence est à nos yeux fondamentale; il s'agit de l'amélioration des processus décisionnels de la Communauté. Je n'ignore pas que cette question vous tient également à cœur, au sein de cette Assemblée. M. Olesen vous a exposé que les institutions fonctionnaient efficacement, mais il vous a également déclaré que les Etats membres étaient en désaccord sur ce point.

Cependant, un consensus se dégage sur les deux points suivants :
- premièrement, s'agissant de la capacité d'action de la Communauté, il est également de la plus haute importance d'appliquer fondamentalement les dispositions des traités concernant la procédure de décision;
- en second lieu, même lorsque le vote à l'unanimité est requis, la prise de décisions peut être facilitée par le recours à l'abstention. Cela n'est pas fréquemment mis en évidence dans les travaux courants du Conseil de ministres, mais il est bon que l'Acte le rappelle expressément une nouvelle fois.

Les conditions dans lesquelles un Etat membre peut invoquer ses intérêts vitaux soulèvent des controverses. Vous n'ignorez pas les divergences que suscite cette question. M'adressant à un Parlement qui, chaque jour, se prononce tout naturellement à la majorité, je suis certain de recueillir l'approbation de cette Assemblée si je déclare qu'il faut réintroduire l'application des règles de vote à la majorité prévues dans les traités.

Leur application est néanmoins limitée aux questions qui, comme les pères fondateurs des traités ont dû l'accepter, ne portent pas préjudice aux intérêts fondamentaux des Etats membres. L'incapacité de prendre des décisions qui a marqué ces dernières années n'a certes pas contribué à améliorer l'image de marque de la Communauté auprès de nos citoyens.

Je dois seulement vous mettre en garde contre une erreur d'interprétation : il est erroné de penser que la procédure de vote constitue à elle seule un remède miracle permettant d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté. Cela serait penser en termes trop simplistes. Aspect plus important que leur fonctionnement, les règles de vote à la majorité impliquent une disposition à concilier les intérêts, ce qui suppose une volonté politique d'intégration. Personne ne saurait nier l'existence d'intérêts vitaux, car la Communauté intervient nécessairement dans des domaines affectant les intérêts nationaux. Seulement, le fait d'invoquer ces intérêts ne doit pas entraîner le blocage du processus décisionnel. C'est pourquoi nous estimons, dans l'Acte, qu'il faut tout d'abord justifier cet intérêt vital. Il est alors possible, à titre exceptionnel, de reporter un vote du Conseil pour permettre la recherche de solutions. Lors de sa réunion suivante, le Conseil devrait cependant prendre une décision qui peut éventuellement porter, dans un premier temps, sur des aspects de procédure. Nous savons tous que la volonté de conciliation est une nécessité absolue et cette volonté doit transparaître à ce niveau. Je ne vois pas comment la Communauté pourra affronter l'avenir et réussir son élargissement vers le Sud si les procédures actuelles ne sont pas améliorées. Je suis persuadé que les citoyens européens feront montre d'une plus grande compréhension sur cette question qu'à l'égard de nombreux de réunions du Conseil. Je conviens avec vous que ce n'est qu'ainsi que le Parlement comme la Commission pourront jouer correctement leur rôle.

Mesdames et Messieurs, je conclurai mon intervention en lançant un triple appel : je lance un appel à tous ceux qui accueillent avec scepticisme les efforts que le ministre des Affaires extérieures Colombo et moi-même déployons, - sans toujours être informés de l'état d'avancement des négociations -, les invitant à attendre les résultats des négociations, afin d'être en mesure de se prononcer à la lumière des progrès réalisés, et non pas en fonction des résultats qui auraient été souhaitables. Comme je l'ai déjà déclaré en cette même enceinte, le 19 novembre : "Nous avons sciemment limité la portée du projet d'Acte européen à des propositions qui, nous en sommes convaincus, sont susceptibles de dégager un consensus entre les Etats

membres. Nous ne nous sommes pas placés sur le plan du souhaitable, mais avons formulé des propositions réalisables. L'unification de l'Europe ne pourra être réalisée que pas à pas, dans le cadre d'un processus continu". Nous ne sommes donc pas découragés par le fait que nous n'avons pas pu dégager un consensus sur tous les points. A cet égard, je voudrais citer un grand Européen, Paul Henri Spaak :

"Ne peuvent être découragés que ceux qui s'imaginent que l'Europe peut émerger magiquement en prononçant la formule "Sésame ouvre-toi" ou sous la poussée d'une vague géante d'enthousiasme. Rien de semblable ne se produira. Une Europe organisée et unifiée sera le résultat d'efforts soutenus et laborieux".

Nos délégués continueront à travailler sur les questions qui restent en suspens et je suis persuadé que les ministres des Affaires étrangères présenteront, dans un proche avenir, un texte commun qui pourra être approuvé par le Conseil européen, au plus tard au cours du premier semestre 1983. M. Colombo et moi-même sommes disposés à fournir ensuite de nouvelles informations à cette Assemblée en ce qui concerne l'évolution et les résultats des consultations.

Je vous invite instamment, Mesdames et Messieurs, à ne pas nous refuser à l'avenir votre soutien. C'est avec grande sympathie que nous suivons l'effort consenti par le Parlement européen pour fournir sa propre contribution au devenir de l'Union européenne.

La constitution d'une commission institutionnelle chargée d'élaborer les grandes lignes de la réforme des traités et de la réalisation de l'Union européenne ouvre directement la voie au traité envisagé dans les lignes d'orientation. A cet égard, j'ai déclaré à Brême, le 12 décembre 1981 - je cite :

"Dans ce domaine, tous mes espoirs reposent sur le Parlement européen. Il serait très encourageant, dans la perspective de la prochaine campagne électorale pour les élections européennes de 1984, que le Parlement présente dès maintenant un projet de constitution européenne".

Monsieur le Président, vous avez qualifié les deuxièmes élections au suffrage universel direct du Parlement européen de "véritable test de légitimation". Cela engage chacun de nous.

A cet égard, vous pouvez être assuré de mon soutien plein et entier.

L'initiative germano-italienne tente d'introduire des améliorations sur la base de l'acquis communautaire. Elle n'est pas en concurrence, encore moins en contradiction, avec le grand projet de révision des traités que vous avez élaboré. Au contraire, cette initiative constitue un premier pas dans la bonne direction, pas que nous sommes déjà en mesure de faire. Si, avec votre aide, ce pas pouvait être franchi, cela ne pourrait être que favorable pour l'élaboration d'autres projets de plus large portée. En outre, l'Acte n'est pas conçu comme un aboutissement.

Je lance, enfin, un appel à tous nos partenaires européens, les invitant à être prêts à accepter un compromis sur les questions restant en suspens et à se tourner vers l'avenir.

Je ne me lasserai pas de souligner qu'il convient de ne pas perdre de vue les perspectives de l'Union européenne, non pas malgré les problèmes économiques actuels, mais précisément en raison de ces problèmes. Dans les deux cas, une politique à long terme s'impose. Je crains qu'une longue période de sacrifices suffisent à nous rapprocher de la solution des problèmes économiques que nous rencontrons à l'échelon tant national que communautaire. Il n'y a pas de raccourci dans cette voie, que nous devons suivre, dans un monde trouble et en profonde mutation. Pour expliquer à nos citoyens qu'il est nécessaire de nous engager dans cette voie, il faut cependant que l'Europe ne se limite pas à des perspectives économiques. Nous voulons une Europe qui soit une entité capable d'agir sur les plans politique et économique. Nous voulons une Europe qui oeuvre pour la paix et l'équilibre dans le monde. Nous voulons une Europe qui, grâce à l'action concertée de ceux qui partagent nos sentiments, diffuse les idéaux de la démocratie et des droits de l'homme. Mesdames et Messieurs, telles sont les perspectives dans lesquelles nous voulons construire notre Europe.

SPEECH BY Mr. GENSCHER

Mr President, Ladies and Gentlemen,

Almost a year ago Mr Colombo and I were given the opportunity to put the motives and underlying ideas for our common initiative on Europe before this House. Since then the debate on Europe has continued here and in the public forum. In defiance of the sceptics, Mr Colombo and I are now even more convinced we are on the right road. It is correct parliamentary usage to keep the elected representatives of the people informed of major negotiations in progress. Mr Colombo and I are grateful to you for this opportunity to do so.

On 4 October 1982 a new Federal Government took office in Bonn.

As we have said to our friends in the European Community, to our allies in the Atlantic Alliance, to the governments of the Warsaw Pact countries and the Third World, this new government in the Federal Republic of Germany stands for continuity in foreign policy. I should like to add a rider that the new Federal government will be particularly active on behalf of European unification. It regards this as the core of its foreign policy.

Mr Kohl, the Federal Chancellor, is a proponent of European unification, and this has coloured his entire political thinking and activities. He will give his full support to every effort to adopt a substantive European Act in the near future.

On 19 November 1981, standing in this very spot, I said that in these critical times in Europe it was vital that the political unification process be relaunched. The Community could develop further only if it rediscovered the political will for unification to which it owed its inception 25 years ago: if it did not develop it would decay. I should like to begin today by repeating this call. I have been very attentively reading your Political Affairs Committee's interim report on our initiative. The support it gives our proposal and its call for speedy adoption have given me great satisfaction. I shall gladly accede to the request by the Political Affairs Committee to report to the European Parliament on progress at regular intervals, over and above what is already being done. I am open to suggestions for improvements to our proposal, especially in respect of relations between Council and Parliament. I am also prepared to raise such suggestions during meetings of the Council of Ministers.

In this connection I am also glad to express my full agreement with the

main themes expressed by this House in its Resolution of 6 July 1982 on European Union:

The European Community and the forms of cooperation based on it have been greatly beneficial both to the Member States and to the international Community. They are an element of international stability. However, the emergence of new political and economic challenges makes reform necessary.

The political, social and institutional development of the European Community falls far short of meeting the needs and aspirations of European citizens.

In the face of exacerbating international conflicts, the Community must finally assume the role due to it in the world - that of the catalyst of peace and development, and, finally,

there is no substitute, not even an institutional substitute, for joint action to meet the political, social, economic and technological challenges of today and tomorrow.

Ladies and Gentlemen, I anxiously ask whether there can be any doubt, in view of international political and economic developments over the last 12 months, that these words were justified? Is it not even to be feared that the breathing space bequeathed to us by history to create European union is running out, and we are in danger of reverting to politics governed by national interests?

Since my speech of 19 November 1981, the Community's capacity to act on the international stage has again been put to the test by events.

One example has been the attempt by the rulers of Poland to reverse the social and political development of that country by the imposition of martial law. The Community has produced the appropriate political and economic reaction to this challenge. We jointly urged the Warsaw military council to repeal martial law, to release those arrested and to restore a genuine dialogue with the Church and 'Solidarity', and thus to redeem the pledges the Polish leaders themselves gave when martial law was declared on 13 December 1981. On 8 October 1982 our hopes were again bitterly disappointed. On that day the Sejm adopted a new trade union Act, which hinged on the banning of 'Solidarity'.

The governments of the Ten will now have to digest the implications for

mutual trust and hence the policy of security and cooperation in Europe and for international relations of this ban on a trade union supported by the majority of Polish workers.

Europe's special sympathy for and interest in developments in the Middle East have been expressed in many unambiguous statements by the Ten. Two Member States of the Community have despatched their sons in international peace-keeping forces in South Lebanon, in the Sinai and in West Beirut, for which we all owe them thanks.

Finally, I would mention the differences that have emerged this year between Europe and the USA. These differences have concerned basic international economic questions, the East-West relationship and the proper reaction to the challenge which both we and the USA see in the events in Poland and Afghanistan. I regard it as a matter of the highest importance that the Member States and the Community have retained their cohesion here, and managed to conduct the talks on defusing our differences with the USA on this basis.

Here too we see the emergence of another facet of the European identity, which we wish to incorporate in the Atlantic partnership, so vital to us all, between free peoples dedicated to common ideals.

Joint action by Europe will have a stabilizing effect on transatlantic relations. Only in concert can we lend our interests, our opinions and our counsel the weight required by a healthy Atlantic partnership between free nations if it is to preserve its unity. Impotence leads via frustration to a sterile antagonistic attitude which does nothing to promote an agreed solution to the problems we share.

The international economic situation remains a cause for anxiety, representing a formidable test of the Community's strength. Inflation has eased in Europe, but the process of structural adaptation we need is progressing only slowly. The unemployment rate in the Community has risen over the 10% mark. The economic foundations of our democracy and of the European Community are at stake. It is the duty of the Community and each government to do everything in their power to restore the strength and confidence of our economy. If this does not happen, unemployment will not recede. At national level we must finally get to grips with budget deficits.

At the beginning of my speech I mentioned continuity in our foreign policy; I should like to add that the new Federal Government will be taking vigorous action to reduce the budgetary deficit, to encourage investment, to trigger new factors for growth within the social market economy and thus to combat unemployment more effectively.

However, within the community we cannot avoid the overdue settlement of the budgetary problem and the related reform of the Community's spending. Financial constraints and the many new tasks awaiting the Community require restraint in agricultural spending too. We also have to settle those other long-outstanding questions which must be solved in the interests of the Community's cohesion. As examples I would quote the common fisheries policy, the negotiations on southerly enlargement and the abolition of frontier checks, to which solutions are long overdue.

Against this background of a Community struggling to solve its own internal problems and for a world role, in the last 9 months the Foreign Ministers, their personal representatives and the representatives of the Commission have been meeting to discuss the German/Italian draft European Act, on the basis of the mandate issued by the European Council. This work has not yet been completed. However, since January an extensive programme has been completed and a large measure of agreement has been achieved, under energetic Belgian and Danish chairmen, to whom I should now like to extend my thanks. On 7 July the then President of the Council Mr Olesen, reported on the most recent development.

I should like to outline the results achieved so far:

- It was our intention to bring the general political goal of European unification back into the centre of the stage. The convoluted process of European unification and European action should be given the specific goal of European Union. The preamble and the recitals represent a basically agreed text meeting these requirements.

- In the institutional field Mr Colombo and I have set a number of goals:

= The structures for decision-making in the European Communities and European political cooperation should be merged under the responsibility of the European Council. Different viewpoints could be brought together here.

- = The institutional structures of the European Community and European political cooperation should be harmonized. The agreed text for the Council of Ministers will produce stronger links between the machinery of EPC and the European Community's external relations.
- A substantial chapter is now devoted to common EEC economic and monetary policies; this can be traced back to a proposal by Mr Colombo to add a 'Statement on economic integration' to the act. (Mr Colombo has already spoken on the subject.) It represents a balanced programme listing what is required and what is feasible to promote economic integration.

The objective of our initiative was to encourage the widening of European cooperation to include new areas such as security policy, cultural cooperation, the harmonization of legislation and the combating of transfrontier crime. Looking at the results of the negotiations so far, it is clear that here too a great deal of progress has been made. The texts drafted so far provide for further consolidation and intensification of cooperation in the field of foreign policy. This also includes greater coordination of the political and economic aspects of security policy within the framework of EPC.

I very much regret that this is not the case for two problem areas to which Mr Colombo and I attach particular importance: the strengthening of the position of the European Parliament and the return to the decision-making procedures established by the Treaties in the Council of Ministers. There is still a greater deal of hard work to be done here if a satisfactory solution is to be found.

Ladies and Gentlemen, as you know, the European Parliament has been accorded a more important position in our draft European Act. The Government of the Federal Republic of Germany is convinced that the European Parliament has a vital role to play in the development of European Union.

The belief in parliamentary democracy lies at the heart of the Community's political order. The activities of the Community must therefore be founded on a democratic basis and subject to parliamentary control. This is the mandate that the House has obtained from its electorate by virtue of being directly elected. It can legitimately demand that its powers should be commensurate with this mandate. In the future I shall therefore continue to press for the rights of this Parliament to be strengthened.

The German/Italian draft Act sets out a dual objective :

- firstly to establish the vital role of Parliament in the creation of European Union in a binding and forward-looking form;
- secondly, to strengthen effectively the powers of Parliament in five specific areas of its day-to-day activities which, if I may, I shall enumerate again here:
 - (a) the right to make recommendations to the European Council and the Council on major issues in a broad range of areas, on which the Council is required to comment if Parliament so wishes;
 - (b) the improvement and extension of the conciliation procedure between the Council, Parliament and the Commission;
 - (c) the hearing of Parliament before the accession or association of further States and before the conclusion of other international agreements that are of major importance to the Community;
 - (d) consultation of the enlarged Bureau of Parliament before the appointment of the President of the Commission;
 - (e) an investiture debate or vote of confidence in Parliament after the appointment of a new Commission on its programme of activities.

These five points contain important innovations. In addition, there are various provisions concerning Parliament's right to submit questions and the Council's obligation to report to Parliament, which give a legally binding form to procedures which have evolved in practice.

In drawing up these proposals we were inspired by resolutions adopted in this very House. Two particularly important proposals, on the conciliation procedure and on external relations, have since been taken up by the Commission and translated into formal draft decisions.

Our proposals will not, of course, meet all your demands. On 19 November 1981 in this very Chamber, I pointed out that we had limited ourselves to proposals which did not require any amendment to the Treaties. We were concentrating on exhausting all the possibilities offered by the Treaties. In this, I know that I am in full agreement with the House, which adopted the same approach in its resolutions of July 1981 and February 1982. I also told you that we anticipated that our proposals would meet with the approval of all our partners.

Today I have to report that although our proposals have not yet been discussed fully, progress in the negotiations to date indicates that the proposals relating to Parliament are among the aspects of the draft Act which are still controversial.

Ladies and Gentlemen!

Mr Colombo and I will do our utmost to convince our partners that the role of Parliament as a negotiating partner of the Commission, Council and national governments must be strengthened in anticipation of the forthcoming European elections in two years time. We are not interested in hasty compromise solutions. We are concerned with practical improvements and the creation of a political situation which will give the European Parliament, in the eyes of the public, the status that is due to the directly-elected representatives of our peoples. We will hold fast to this goal and trust that this House will bring its influence to bear to win over those who are still vacillating to support our proposals.

A further demand that I regard as important is the improvement of the European decision-making process and I am aware that this is also a subject which is of concern to the House. Mr Olesen has submitted to you that the institutions function satisfactorily, however, he also stated that there was disagreement among the Member States on this issue.

At all events, there is agreement on two things:

- Firstly: the ability to act depends essentially on the provisions of the Treaty concerning the decision-making procedure in fact being applied.
- Secondly: even where unanimity is required, use of the possibility of abstaining would make it easier to reach decisions. This occurs frequently in the everyday workings of the Council of Ministers, without receiving any publicity, but it is useful for this to be reaffirmed expressly in the Act.

What is in dispute is the circumstances in which a Member State can invoke its vital interests. You are aware of the divergent positions on this issue. In a Parliament where majority voting is taken for granted,

I am sure I can count on your support when I say that more use should be made of the majority rules laid down in the Treaties. They are of course restricted to cases which the authors of the Treaties assumed would not be prejudicial to the fundamental interests of the Member States. The inability to take decisions that we have experienced in recent years has done nothing to improve the image of the Community in the eyes of its citizens.

But now a word of warning against a misapprehension - the misapprehension that majority voting is a miracle cure which will preserve the Community's ability to act. This would be to overemphasize procedural aspects. More important than the mechanics of majority voting is what lies behind it, namely a willingness to bridge the gap between diverging interests, which comes from a political commitment to integration. No one would deny that vital interests exist; indeed the Community frequently has to intervene in key areas of our national life. However, the invoking of such interests should not be allowed to bring the decision-making process to a standstill.

We therefore propose, in the Act, that specific reasons must be given for invoking vital interests. Voting in the Council may then be deferred to allow more room and time to find a solution. However, at the next Council meeting a decision should be taken even though it may be only of a procedural nature. As we all know, pressure is essential to bring about agreement and this formula will generate such pressure. I do not see how the Community can approach the next few years and enlargement to include the countries of Southern Europe without streamlining its working practices. Moreover I am convinced that the citizens of Europe will appreciate this more than a series of fruitless Council meetings. I know that I am in agreement with you in arguing that only then can both the Parliament and the Commission fulfil their roles properly.

Ladies and Gentlemen,

I should like to bring my remarks to a close with an appeal that is three-fold: I would appeal to all those who have regarded the efforts made by Mr Colombo and myself with sceptism - not always in full knowledge of progress in the negotiations - to wait for the results of these negotiations and to assess them in the light of the progress that has been achieved and not in the light of what it might have been desirable to achieve over and above this. As I stated in this Chamber on 19 November:

We have deliberately restricted the draft European Act to proposals on which we are convinced that the Member States can now reach a consensus. We have not postulated what is desirable but have tried to formulate what is feasible. The unification of Europe can be achieved only step by step as part of an ongoing process. We are therefore not discouraged by the fact that we have not been able to reach a consensus on all points. In this context I should like to quote that great European, Paul Henri Spaak: 'It is only those who imagine that Europe can be created by a 'Open Sesame' or a vast upsurge of enthusiasm that will be disheartened. Nothing of the kind will happen. An organized and united Europe will be the result of long and laborious efforts'.

Our delegates will continue working on the outstanding issues and I am confident that the Foreign Ministers in the near future will be able to submit a joint text which can be adopted by the European Council during the first half of 1983 at the latest. Mr Colombo and I are prepared to come before this House again at that time to report to you and answer questions on the progress and results of the discussions.

I appeal to you, Ladies and Gentlemen, to continue to give Mr Colombo and myself your support. It is with considerable sympathy that we observe the efforts of the European Parliament to make its own special contribution to the creation of European Union.

From the setting up of a Committee on Institutional Affairs, via the guidelines for the reform of the Treaties and the realization of European union it is a direct road to the Treaty contemplated in those guidelines. As I stated in Bremen on 12 December 1981 - if I may quote myself-

'On this issue I place all my hopes in the European Parliament. It would be a great boost for the forthcoming European election campaign in 1984 if a draft European constitution had been drawn up by then.'

Mr President, you have labelled the second direct elections to the European Parliament in 1984 the real test of the legitimacy of Parliament. This means that we are all under an obligation. You can count on my full support.

The German/Italian initiative is designed to bring about improvements on the basis of what exists at present. It is not in competition and still less in conflict with the important revision of the Treaties drafted by you. On the contrary, it is an initial step in that very direction, a step that can be taken today. If, with your support, it becomes a reality, then this subsequent more far-reaching draft cannot but be valuable. Even the Act itself is not seen as a final point.

Finally, I would appeal to our partners in Europe to show a willingness to compromise on the outstanding issues and not to close their eyes to the future.

I shall not tire of pointing out that we must not lose sight of the prospect of European Union, not despite the existing economic problems but precisely because of these problems. Both require a long-term policy. I am afraid that the solution to our economic problems at both national and Community level will be achieved only after a long period of effort and sacrifice. There are no short cuts along the path that must be followed in this unsettled and radically changing world. If we are to convince our citizens of the need for such a policy we must be able to hold out to them the prospect of a Europe which goes beyond economic aspects. We want Europe to be a politically and economically viable entity. We want a Europe that will work for peace and equality in the world, we want a Europe that, in conjunction with other like-thinking countries, will stand for the ideals of democracy and human rights. This, Ladies and Gentlemen, is the Europe that we hope to build.